

## Décision

**fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J Adjoint\_e en gestion administrative, organisé par Sorbonne Université**

*Le président de Sorbonne Université,*

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2020 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

## **DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G Opérateur logistique organisé par *Sorbonne Université* est composée ainsi qu'il suit :

*Nicolas VAUTRIN, président, Ingénieur d'études hors classe, Sorbonne Université, Paris*

*Isabelle MAIRE, membre, Ingénieur d'études de classe normale, CNRS, Villefranche-sur-Mer*

*Danuta DE ALMEIDA, membre, assistante ingénieure, Sorbonne Université, Paris*

Article 2 : Le *Directeur Général des Services de Sorbonne Université* est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Paris, le 9 juillet 2020

Jean-Christophe ERARD



Directeur général des services